

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 12 mai 2022**

M. ROBERT : On va démarrer cette séance de Conseil. Nous avons des collègues qui nous ont rejoints parce qu'on est toujours dans les conditions avec une partie en visio. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez intervenir lors des débats. Pour commencer ce Conseil, cet ordre du jour, nous avons la première délibération qui est présentée par Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération qui a été sollicitée par l'Université d'Artois pour son site sur le territoire de la commune de Liévin, la Faculté des Sports. Il se trouve que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire de parkings qui sont situés à proximité du Stade Couvert Régional de Liévin, à proximité de cette Faculté des Sports. Et donc, l'Université des Sports sollicite la mise à disposition de ces parkings pour les étudiants qui viennent en véhicule tout simplement et sollicite cette mise à disposition à titre gracieux. Voilà mes chers collègues.

M. ROBERT : On régularise aussi, un moment où les parkings pourront être transférés peut-être au Syndicat Mixte parce que ça semble aussi cohérent par rapport à cette structure qu'elle puisse bénéficier de stationnements à proximité. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Jean LETOQUART pour la 2.

M. LETOQUART : Il s'agit de vendre à une entreprise qui avait acheté un terrain, avenue de la soie, un entrepôt pour son installation d'entreprise, et qui veut racheter une bande de terrain jouxtant son entreprise pour pouvoir y faire des bornes de voitures électriques.

M. ROBERT : Très bien, ça se diversifie. Pas de remarque ? C'est adopté. La 3, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier République, en octobre 2019 lors du Comité d'Engagement, une opération faisait encore l'objet de réflexions, c'était la question sur le devenir de la tour des Frênes. L'étude de faisabilité a conclu qu'il fallait donc démolir cette tour. Dès lors, une étude a donc été réalisée afin de définir le projet « Cœur de quartier » qui sera soumis à l'ANRU pour financement. Celui-ci comprend donc la démolition de la tour des Frênes, la création d'un équipement de services et de commerces, l'implantation de la MDS au sein de ce quartier, la création de 20 logements, l'aménagement des espaces publics et la résidentialisation des immeubles de Pas-de-Calais Habitat. Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire de réaliser une étude de programmation urbaine sous maîtrise d'ouvrage à la ville d'Avion. La CALL en tant que porteur du projet de renouvellement urbain est donc sollicitée pour apporter sa contribution financière à hauteur de 10 000 € sur un montant total de 32 400 €. Le but de la délibération est de signer la convention relative au cofinancement de l'étude « Cœur de quartier » à Avion et octroyer une subvention de 10 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté ? Oui. La délibération n°4, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est une action nouvelle qui vous est proposée dans le cadre de cette délibération, une expérimentation, une action qu'on appelle « Insertion par le logement » que nous proposons de tester avec Les Compagnons Bâisseurs. Cette action s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la programmation politique de la ville 2022. Cette action s'intitule « Atelier de quartier » et nous vous proposons de la mener avec les bailleurs sociaux, tout particulièrement Pas-de-Calais Habitat et la SIA, en particulier sur cette première année d'expérimentation sur la commune de Lens. Son objectif est de faire en sorte que les locataires du parc social puissent davantage s'approprier leur logement, notamment en termes d'auto-réhabilitation. Celle-ci sera accompagnée, 7 chantiers ont été ciblés, des ateliers de bricolage donc on est à la fois, vous voyez, sur des actions individuelles et des actions collectives, notamment dans les centres sociaux, des prêts d'outils parce qu'on sait bien que nos concitoyens n'ont pas tous la capacité financière d'acheter de l'outillage. Et puis aussi, plus largement cette fois sur l'ensemble du territoire de la CALL de lancer un dispositif qui s'appelle Bricobus. Comme je l'indiquais, cette action est reprise au titre de la programmation politique de la ville 2022. Elle est financée par l'Etat, par la CAF, par les bailleurs sociaux directement concernés. En ce qui nous concerne, il vous est proposé d'y contribuer à hauteur de 5 000 €, ce qui représente à peu près 5% du coût global de cette opération. Et je peux vous dire que pour avoir testé un dispositif similaire il y a

quelques années dans la commune, avec SIA, je peux vous dire que c'est vraiment une bonne dynamique pour les locataires. C'est l'estime de soi, c'est aussi l'image qu'on renvoie auprès de ses voisins, auprès de ses enfants, des amis qu'on invite chez soi et je peux vous dire que c'est vraiment un dispositif qui est particulièrement intéressant et qui produit véritablement des effets positifs. Il vous est donc proposé au regard de ces éléments d'autoriser le Président à signer la convention afférente avec Les Compagnons Bâisseurs.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Non ? Pas de question ? C'est adopté. Yves TERLAT pour la délibération n°5 qui n'a pas pu faire l'objet d'une présentation en Commission mais on doit délibérer avant le 30 juin c'est pour ça qu'on la présente ce soir.

M. TERLAT : Il s'agit de compléter le dispositif APML donc mise en location, et APD, permis de diviser, pour les communes qui veulent ajuster leur périmètre. 18 des communes sont déjà dedans, les communes qui souhaitent ajuster vous les avez, c'est Annay, Eleu, Harnes, Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil. Ils veulent ajuster leur périmètre sur les deux dispositifs. Et puis deux communes souhaitent rejoindre le dispositif d'autorisation préalable de mise en location. Il s'agit de la ville de Grenay et la ville de Vimy. Ces communes et ces actions entreront effectivement en action au 1^{er} janvier 2023.

M. ROBERT : Merci beaucoup Yves. Pas de remarque ? C'est un dispositif qui prend aussi de l'ampleur au fur et à mesure du temps. C'est adopté. La 6, tu poursuis.

M. TERLAT : La 6 donc une subvention à l'association des Responsables de Copropriété. C'est l'un des deux outils qui sera proposé ce soir pour outiller davantage la Maison de l'Habitat Durable. Celle-là viendra donc sur les questions de meilleure observation de copropriétés, de soutien et des aides. On sait qu'on a quelques copropriétés qui sont fragiles et je vous rappelle aussi qu'on a un dispositif d'étude « flash » sur une copropriété à Liévin. Il s'agira de leur octroyer une subvention de 6 000 €.

M. ROBERT : Parfait, merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 7.

M. TERLAT : La 7 est une convention avec Enedis pour renforcer aussi la question du permis de louer et la qualité et la sécurisation des logements avec une relation plus forte avec Enedis de manière à mesurer les risques pour les habitants et à pouvoir intervenir aussi sur la question du permis de louer dans ce cadre-là. Donc c'est une convention qui est parallèle à celle de la CAF si on peut s'exprimer rapidement.

M. ROBERT : Merci. On finit avec la 8.

M. TERLAT : La suivante, sur le CAUE, c'est donc l'outil complémentaire, analogue à celui des copropriétés mais cette fois-ci sur des questions d'esthétique, d'urbanisme et d'aménagement pour pouvoir apporter aux maires, à la MHD et aux propriétaires les conseils qui vont bien dans le cadre de l'environnement du logement qu'ils s'appêtent à rénover.

M. ROBERT : On élargit notre palette d'interventions. C'est adopté ? Merci beaucoup. Alain LHERBIER, la délibération n°9.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Il s'agit d'une charte de partenariat. En effet, les enjeux liés à la production des déchets sont devenus prédominants. Pour répondre à ces besoins en région Hauts-de-France, un observatoire déchets-matières a été créé dernièrement. S'inscrivant dans la lignée de la loi NOTRe et de la transition énergétique pour les croissances vertes, la présente charte a pour objet de définir les objectifs de l'observatoire dénommé Odema. C'est un observatoire déchets-matières. Il est donc proposé la signature de cette charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le CERDD, qui est le Centre Ressource du Développement Durable.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est aussi une reconnaissance pour cette structure de notre territoire. C'est adopté ? Pas de question ? Merci. Bernard c'est toi qui rapportes la délibération n°10 et la 11 après.

M. BAUDE : Oui sur la 10 c'est quelque chose que nous avons déjà évoqué ici. C'est l'Eurovélo n°5. Ce qu'il faut souligner aussi c'est le travail des équipes qui a été fait parce qu'on va chercher presque 80% de subventions, que ce soit sur l'AFITF donc c'est l'Etat et FEDER, on sait que c'est toujours compliqué de mobiliser l'argent et la région Hauts-de-France. C'est certainement dû à la qualité des conseillers régionaux qui y siègent, je pense. Donc il faut simplement autoriser le Président à poursuivre cette action avec un taux de subventions qui est appréciable.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bernard. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. La 11, tu poursuis.

M. BAUDE : Oui sur des sommes beaucoup plus modiques, il s'agit de 10 000 € mais c'est un partenariat avec l'association Droit au vélo et ça fait partie de la globalité. Quand on va chercher des subventions pour d'autres niveaux, ça montre aussi notre partenariat avec les principaux utilisateurs.

M. ROBERT : Et de regarder justement la complémentarité de ces différents dispositifs. C'est adopté. Merci. Pierre sur la 12.

M. SENECHAL : Oui merci Monsieur le Président. Il s'agit donc d'une délibération sur la contribution aux investissements en assainissement collectif. Le montant calculé de cette contribution aux investissements en assainissement permet le maintien du montant du prix de l'eau à l'utilisateur et ceci à l'identique depuis 8 ans. Tout en poursuivant bien entendu l'effort d'investissement de notre collectivité, lutte contre les inondations, renouvellement de canalisations. L'objet final de cette délibération vise à fixer le montant de contribution aux investissements en assainissement dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 1,055 €/m³ HT à compter du 1^{er} juillet 2022.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Maintenant qu'on a fixé cette contribution, il faut assurer la ressource aussi donc avec la 13.

M. SENECHAL : Oui. La 13, il s'agit du service public d'eau potable, signature d'une convention pour la fourniture d'eau en gros du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. L'objet final de cette délibération vise à autoriser le Président à signer avec le SMAEL la convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières pour l'alimentation en eau de la CALL. Je vous signale tous que depuis quelques minutes, le département du Nord vient d'être mis en alerte sécheresse.

M. ROBERT : Et dans le Pas-de-Calais ça risque de ne pas tarder si on a le même temps qui se poursuit.

M. SENECHAL : On va être très heureux d'avoir fait deux nouveaux châteaux d'eau.

M. ROBERT : Oui je pense. Pas de question sur la 13 ? Non ? Elle est adoptée. Alain BAVAY, la 14.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Nous partageons un paradoxe avec l'Armée de l'Air et le PLIE, c'est celui que l'Armée de l'Air a du mal à recruter des jeunes pour les faire entrer en formation mais ce sont des formations de tout métier, formation de peintre, d'électricien, de mécanicien, de pâtissier... Et ils ont un certain nombre de postes à faire valoir puisqu'ils sont à 3 000 propositions de recrutement sur 50 métiers alors que pendant ce temps-là avec le PLIE et avec notre action au sein des quartiers prioritaires, on a du mal à trouver des débouchés, à améliorer l'employabilité de nos jeunes. Donc on a fait le choix de conventionner et de se retrouver tous ensemble autour d'un projet qui permettra de mettre en relation l'Armée de l'Air et les propositions d'emploi qui lui sont faites, le PLIE et la Communauté d'Agglomération. Donc autour d'un projet évalué à 17 200 € pour lequel on vous propose de participer à hauteur de 5 160 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Bernard.

M. BAUDE : Oui, notre groupe votera contre la délibération. Ça ne veut pas dire qu'on n'aime pas les pâtisseries de l'Armée de l'Air mais on trouve que c'est quand même un peu fort de café, c'est une structure d'Etat. Ils ont des problèmes de recrutement mais comme beaucoup, beaucoup de PME, beaucoup d'entrepreneurs, dans le TP c'est vrai, dans le bâtiment c'est vrai, dans la restauration c'est vrai. Si l'Etat a des difficultés, qu'il mette les moyens de l'Etat. Nous on supporte déjà la Mission Locale, le PLIE, etc. Donc qu'on soit partenaire oui mais qu'on ne remette pas d'argent. Donc on votera contre en l'état.

M. ROBERT : Alain.

M. BAVAY : Oui enfin bon sur le fond je suis assez surpris parce qu'effectivement on finance un tas de structures qui nous permettent d'apporter des solutions nouvelles à nos jeunes. Et il faut savoir que si chez nous on ne conventionne pas, il y a d'autres territoires, et notamment Béthune le fait depuis très longtemps. C'est une porte qui est ouverte pour nos jeunes et qu'on va refermer si jamais on n'adopte pas cette délibération alors que ça se fait ailleurs. Ça c'est sur le fond. Sur la forme, je suis quand même assez surpris parce qu'on a des réunions de préparation de Commission, on a des réunions de Commission et à aucun moment il y a eu une quelconque remontée de désintérêt sur ce sujet et j'apprends ce soir en réunion de Conseil qu'un groupe vote contre cette délibération, ça me surprend.

M. ROBERT : Bernard.

M. BAUDE : Oui par pour épiloguer mais sur le fond, on a le droit de ne pas être d'accord. Mais quand même rappeler cher Alain qu'une réunion de Commission, c'est une réunion d'échanges pour regarder, s'approprier les délibérations. Il appartient quand même aux groupes politiques et à l'autorité politique à un moment donné d'avoir une position qui soit commune. Et ça ne remet pas du tout en cause le bien fondé du travail des commissions.

M. ALEXANDRE : Oui, Bernard BAUDE a tout à fait raison de rappeler cela et en ce qui nous concerne nous sommes pour.

M. ROBERT : On va mettre au vote, ça sera plus simple mais bon il y a aussi la situation de l'emploi et Jérôme pourrait nous en parler au moment où on fera les bilans des différentes structures. On part de loin donc on a aussi beaucoup de solutions. Il faut mettre un peu tous les fers au feu pour que les gamins du coin, et pas forcément les jeunes mais aussi le public un peu plus éloigné de l'emploi, puissent trouver des solutions et là c'était une opportunité quel que soit l'âge aussi mais quel que soit le parcours des habitants de ce territoire. On va mettre aux voix la délibération n°14, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Merci beaucoup. La délibération n°15, Christelle.

Mme BUISSETTE : Oui merci Président. Il s'agit du soutien des centres culturels avec l'évolution des modalités d'accompagnement afin de revoir un peu la grille d'attribution des aides aux 11 centres culturels de notre territoire. Celles-ci ayant déjà été revues en 2018 définissant déjà une nouvelle grille de critères traduisant la volonté d'évoluer d'une politique dite de projets en lieu et place d'une politique dite de guichet. Depuis la CALL s'est engagée dans de nouveaux dispositifs tels que le Contrat Local d'Education Artistique mais également l'engagement pluriannuel auprès de premiers cercles des acteurs culturels, mise en place d'appel à projets favorisant l'émergence de propositions artistiques, le renforcement également des actions culturelles en lien avec le label Pays d'Art et d'Histoire mais également les équipements culturels de notre territoire qui ont mis en cohérence leurs pratiques à la faveur de ces nouveaux dispositifs. Il est proposé ici de revoir un peu certains critères de la grille d'accompagnement qui ont fait leurs preuves pendant un certain temps et qui paraissent pour certains obsolètes un peu aujourd'hui. Donc à l'issue de ce constat, il apparaît nécessaire de faire évoluer cette grille d'accompagnement et selon deux socles bien définis, le premier qui est celui de l'équipement, de l'accompagnement du lieu à l'appui d'une évolution sur dossier reprenant les différents items de l'ancienne grille et l'apparition d'un nouveau socle intitulé carte blanche qui est une proposition libre sur dossier et qui sera passée en audition qui devra réunir a minima trois centres culturels ayant pour objectif de développer la coopération dans les domaines de la culture et du savoir, de promouvoir et de soutenir le secteur artistique et culturel du territoire et se déroulant également selon la saison culturelle de l'équipement. Donc il est proposé que cette grille en vigueur puisse être mise en place à compter de la saison culturelle 2022-2023 et suivante pour une subvention attribuée annuellement à compter de 2023 à l'identique de la subvention définie jusqu'à présent avec une répartition qui vous est fournie en

annexe. A savoir, 120 000 € pour le premier volet, le premier socle et 95 000 € +5 000 € pour la carte blanche. Les 5 000 € laissant place à une opération, un projet dit coup de cœur.

M. ROBERT : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, c'est adopté. On poursuit, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Ensuite, il s'agit de la participation au festival Cinécomédies Lens-Liévin. Le festival Cinécomédies s'est rapidement imposé comme un évènement du cinéma comique en France. Cette manifestation qui compte cinq années d'existence a pour ambition de faire découvrir des œuvres de patrimoine sur grand écran, de promouvoir les grands acteurs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de soutenir la nouvelle création. L'association Les amis Cinécomédies qui porte l'évènement a pris l'attache de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin d'envisager son implantation sur le territoire. Il est proposé d'accompagner ce festival Cinécomédies en accordant à l'association un soutien financier de 50 000 €. Il s'agirait d'une première sur le territoire avec l'objectif de pérenniser et développer cette opération qui pour cette première édition prendrait ses marques à l'appui d'une programmation coconstruite avec les équipements d'Harnes, Avion, Lens, Liévin et le Louvre Lens. Comme il s'agit d'un dispositif qui pourrait se renouveler les années suivantes, il sera bien sûr ouvert à toute proposition, à tout projet aussi d'autres structures qui ne sont pas citées là comme étant des cinémas existants mais chaque centre culturel ayant bien sûr la possibilité et le fait actuellement déjà de programmation de projection. Un accompagnement à hauteur de 50 000 €.

M. ROBERT : C'est parfait. C'est adopté. Il n'y a pas de question ? Pas en ligne non plus ? Non. On continue la 17.

Mme BUISSETTE : La 17 est un soutien au Festival national de la photographie qui se tiendra sur la commune de Liévin. Il s'agit d'un évènement qui a son intérêt communautaire et également en soutien du label Pays d'Art et d'Histoire dont nous sommes labellisés. Egalement, la Communauté d'Agglomération souhaite être partie prenante de grands évènements contribuant au rayonnement du territoire. A ce titre, nous avons bien sûr le 10^{ème} anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial. Il importe donc de mettre notre patrimoine à l'honneur. En partenariat avec la Fédération Photographique de France, l'Union régionale d'art photographique et la ville de Liévin, l'association Artois Flandres Photo de Liévin organise son 1^{er} Festival de la photo dans le cadre du 130^{ème} anniversaire de la Fédération Photographique de France. Ce festival est programmé du 23 juin au 26 juin. Il a pour objectif de mettre en valeur bien sûr l'art photographique mais également la découverte du Bassin Minier et de ses traditions. En particulier, les sites historiques de Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle voire plus largement le Pas-de-Calais. Il s'agit d'une manifestation qui dépasse largement les frontières communales de Liévin et mettra en valeur notre territoire et son patrimoine. Il est proposé ici d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association Artois Flandre Photo de Liévin pour l'aider dans la réalisation de ce projet Festival National de la photographie. Petite précision peut-être par rapport à la suite de la délibération, il vous est expliqué les trois lieux d'exposition photo qui auront lieu du 23 au 26 juin. Petite modification puisque l'un des lieux a changé. Il n'y aura plus d'exposition au Stade Couvert Aréna mais en l'Eglise Saint-Amé.

M. ROBERT : Ce qui permettra de faire le lien aussi avec un autre évènement de notre territoire, les 5 ans de Sainte-Barbe cette année. Ça permettra de boucler la boucle et de se mettre en perspective sur les festivités du mois de décembre. Y a-t-il d'autres questions ? Non, c'est adopté. Merci. Les 18 et 19, Christelle.

Mme BUISSETTE : Effectivement les 18 et 19 sont les accompagnements opération « J'ai dix ans », à la fois du Louvre Lens mais aussi de la Mission Bassin Minier Patrimoine Mondial. Dans le cadre de ce double anniversaire, une programmation exceptionnelle sera déployée sur le territoire. Cette opération portée conjointement par le Louvre Lens et la Mission Bassin Minier permettra à nos habitants et visiteurs extérieurs de découvrir la richesse de notre patrimoine, la culture sous les formes les plus variées, expositions, spectacles vivants, concerts, projets participatifs, bal, etc. Cette programmation qui se déclinera tout au long de l'année sera à la fois pédagogique, festive, attractive et inclusive portant dès lors les valeurs du territoire qui ont contribué d'une part à l'implantation du Louvre Lens sur notre territoire et à l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il est proposé ici, pour cette programmation qualifiée attractive, qui représente un coût de 411 169 €, 150 000 € pour Parc en fête et 261 169 € pour le week-end concert Souchon Family, le Louvre Lens sollicite donc un accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin pour un soutien de 194 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là aussi une période importante pour notre territoire. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? François, vas-y.

M. LEMAIRE : Une simple remarque qui n'a rien à voir avec le vote bien évidemment. Je souscris pleinement à ces opérations. Peut-être pour vous dire, mes chers collègues, qu'il y a quelque temps, nous avons organisé une réunion avec les élus de notre canton sur la dimension culture et notamment pour leur présenter la façon dont le Département peut accompagner leurs projets en matière de culture. J'ai interrogé les collègues, d'ailleurs il y en a quelques un qui sont présents ce soir, sur les rapports qu'ils avaient avec le Louvre Lens et notamment sur les partenariats, les dispositifs qu'ils activaient avec le Louvre Lens. Ce qui en est ressorti, c'est quand même qu'il était assez compliqué d'engager des actions avec les équipes du Louvre Lens. Soit par méconnaissance, soit parce qu'il y a un reste à charge pour la collectivité, pour la commune, notamment en matière de transport des élèves sur le site du musée. Et donc je pense qu'il serait peut-être bien de se réinterroger aussi Président, mes chers collègues, sur ce partenariat avec le Louvre Lens. Moi ce que j'aimerais, comme vous, c'est que cet établissement public permette à toute une classe d'âge, une génération, de passer, d'aller visiter le Louvre Lens et de bénéficier d'actions et pas certaines communes, certains qui connaissent bien les dispositifs qui ont les moyens de le faire mais ça profite à la totalité des jeunes de notre territoire. A l'occasion des 10 ans, est-ce que ce n'est pas l'occasion de se réinterroger sur ces dispositifs ? C'est une simple interpellation.

M. ROBERT : Oui alors on a aussi peut-être à partager ce qui peut se passer dans certaines communes parce qu'on a mis en place des actions les uns et les autres peut-être en direction du musée. Si je prends le cas de Lens, vous avez des cas différents dans vos communes et ça peut être aussi l'occasion dans le cadre des nouveaux dispositifs de coordination, de concertation qu'on a évoqués, notamment les réunions d'adjoints, de pouvoir entamer justement ces discussions-là. Si je prends le cas de Lens, on l'a marié entre la partie scolaire et la partie culturelle dans le cadre d'un programme éducatif de regarder comment on pouvait amener une classe d'âge au musée en lien avec les programmes scolaires qui sont développés sur cette classe d'âge-là. Donc il y a peut-être cette action-là et ça peut être l'occasion aussi pour nous de reposer notre action, notre engagement un peu comme on l'a fait dans le cadre du plan piscine et de regarder quel dispositif de l'agglomération, on peut éventuellement actionner ou réactiver ou peut-être minimiser, si on n'a pas un vrai effet levier. Sur la délibération, il n'y a pas de remarque ? Non, c'est adopté. Christelle, tu nous présentes l'UNESCO.

Mme BUISSETTE : Oui donc sur la dernière délibération il s'agit d'un accompagnement à l'opération J'ai dix ans Mission Bassin Minier. La programmation qui se déclinera également tout au long de l'année sera à la fois pédagogique, festive, attractive et inclusive portant dès lors des valeurs du territoire qui ont contribué d'une part à l'implantation du Louvre Lens sur le territoire et à l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Concernant la Mission Bassin Minier, elle portera des temps forts « dansons le Bassin Minier Patrimoine Mondial », prolongement du projet chorégraphique « Symbiose, réveil sur le terroir » porté en 2020 en partenariat avec le Ballet du Nord. Cette opération a pour objectif de réaliser une performance artistique commune à l'ensemble du Bassin Minier et cette opération se déroule janvier à juin 2022 avec des ateliers participatifs. Puis, une performance finale sur chaque territoire qui représente un coût global de 249 350 €. La Mission Bassin Minier sollicite donc un accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un soutien à hauteur de 30 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté.

Mme BUISSETTE : Si je peux me permettre, nous sommes aussi en date des 27 et 28 mai prochains sur la clôture du Printemps de l'Art déco avec notamment un grand événement qui rebondit également sur les 10 ans de la Mission Bassin Minier Patrimoine Mondial, c'est-à-dire, le vidéo mapping qui aura lieu sur le bâtiment de la gare de Lens et aussi sur l'église Saint-Léger les 27 et 28 mai. Avant d'attendre la tombée de la nuit et cette double projection, différentes festivités sont aussi organisées, des déambulations dans la ville, des visites guidées mais également de la découverte de circassiens et bien d'autres activités qui vous attendent ce week-end là. Et puis bien sûr, ce Printemps de l'Art déco qui vit également son dixième anniversaire, a permis de découvrir, en dehors de la ville de Liévin, notre territoire, notamment avec l'ouverture des églises de Souchez, d'Aix-Noulette, etc, de nombreuses activités qui ont déjà eu lieu et qui se poursuivent encore jusqu'au 29 mai.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est l'occasion d'attirer l'attention d'une autre façon sur notre territoire et d'essayer après sur les thématiques qui nous fédèrent. Merci beaucoup. C'est adopté. Laurent pour la délibération suivante.

M. POISSANT : Merci Président, bonsoir chers collègues. La délibération vise à contractualiser avec l'association des 4 jours de Dunkerque. Deux sujets dans cette délibération, la première concernait l'édition de cette année et le second point concernera une contractualisation qui pourrait se faire sur les années 2023, 2024 et 2025. Donc le premier point, la 66^{ème} édition s'est déroulée du 3 au 8 mai. La commune de Mazingarbe était ville départ de la 4^{ème} étape. Au regard de l'importance de cette manifestation, des valeurs qu'elle véhicule auprès de la population et des retombées économiques sur le territoire, puisque je vous rappelle que pour chaque étape c'est 700 nuits d'hôtel qu'il faut trouver. Pour le développement économique du territoire c'est très bien. Il vous est proposé que l'agglomération apporte son soutien financier à hauteur de 15 000 € pour les 4 jours de Dunkerque et donc pour l'édition et le départ de la ville de Mazingarbe donc 50% pour l'agglomération et 50% pour la ville de Mazingarbe. Le second point concerne la contractualisation sur les prochaines années, l'agglomération vous propose un partenariat sur les trois prochaines années pour qu'il y ait un village départ ou un village arrivée sur l'agglomération et que le plus grand nombre de villes, les 36 villes soient traversées par ces 4 jours. Donc notamment pour le rayonnement sportif de l'agglomération mais aussi son développement économique. On vous propose que l'agglomération prenne en charge la totalité des frais engagés. Normalement vous recevrez un mail incessamment sous peu après que la délibération sera faite pour que les villes puissent se positionner avant le 15 juin.

M. ROBERT : C'est une proposition d'un village départ et d'un village d'arrivée tous les ans et on paye la contribution aux 4 jours de Dunkerque et la commune ayant les charges « techniques » mais ça permet surtout d'avoir une visibilité. Vous avez vu, en termes de presse en termes de média c'est aussi en complément d'événements comme la Route du Louvre, comme le meeting qui est le 1^{er} meeting international à Liévin, comme les événements sportifs qui jalonnent notre territoire, plus ou moins confidentiels dans des sports, mais qui restent dans leur domaine des vitrines à part entière. Là aussi ça nous permet de donner une autre dimension à ce qu'on peut porter comme message et comme le disait Christelle toute à l'heure par rapport à l'art déco de nous amener sur nos thématiques plus traditionnelles au travers ce sport. Nous amener aussi sur une visibilité, transformer l'essai économique et la politique de développement économique du territoire dans le cadre du tourisme est aussi un axe majeur qu'on a eu l'occasion de le partager avec la Directrice et le Président de l'Office du Tourisme. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté, merci beaucoup. C'est André qui rapporte la délibération suivante, la 21.

M. KUCHCINSKI : Oui merci Monsieur le Président. La 21, il s'agit d'accompagner, de continuer à accompagner les opérations ERBM. On avait déjà créé un poste en 2019. Le poste existe déjà et il vous est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans afin d'accompagner opérationnellement la mise en œuvre de l'ERBM sur les communes concernées.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. La 22.

M. KUCHCINSKI : La 22, il s'agit cette fois d'actualiser le poste chargé d'opérations complexes dans le domaine du bâtiment. C'est un poste qui existe mais il faut le requalifier car aujourd'hui il est proposé d'actualiser le poste en ouvrant le recrutement au cadre d'emploi de technicien afin d'assurer le pilotage et l'assistance technique auprès des services thématiques de la collectivité, de participer à l'élaboration des programmes des projets, études préliminaires, programmes d'opérations et d'accompagner la conduite d'opérations dans le domaine du bâtiment. Voilà pour ce poste.

M. ROBERT : Merci c'est adopté. La 23.

M. KUCHCINSKI : Toujours un poste qui est déjà créé, qu'il s'agit également de requalifier. C'est la requalification donc du poste de médiateur cinéma en coordinateur de projets culturels. Comme vous le voyez, un poste moins restrictif dans l'action.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 24.

M. KUCHCINSKI : Là il s'agit d'une création. Création d'un emploi de chargé de mission ingénierie financière en contrat de projet d'une durée de 36 mois pour la Direction des finances. Comme vous le constatez, l'accroissement des différentes missions nécessite un appui plus soutenu. Cette personne aura également la mission de recherche et de suivi des subventions. Il s'agit d'armer notre service pour faire face au suivi financier des projets. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque sur ce poste ? C'est adopté. Pas de demande vote ? C'est parfait. La délibération 25, c'est Philippe LA GRANGE. On fait un tir groupé 25 à 32 si j'ai bien compris.

M. LA GRANGE : Bonjour, oui. La première délibération concerne l'approbation des comptes de gestion 2021 pour les 8 budgets de la Communauté d'Agglomération. Comme chaque année, le Comptable du Trésor de la CALL a communiqué les comptes de gestion de l'exercice passé pour chaque budget, afin que le Conseil communautaire puisse procéder à son examen et formuler toutes observations ou réserves utiles. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et un bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire arrête les comptes de gestion de l'exercice clos avant d'adopter les comptes administratifs. Les résultats consignés dans les comptes de gestion de l'exercice 2021 présentent une parfaite concordance entre ces deux comptes 2021. Il est donc proposé d'approuver les 8 comptes de gestion.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non ? C'est adopté. Je vais laisser donc pour les délibérations suivantes la présidence à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Bien, le Président sort. Mes chers collègues, je vais donc demander à Philippe LA GRANGE de bien vouloir nous présenter les délibérations 33 à 40 d'un seul coup bien évidemment. Je lui laisse donc la parole.

M. LA GRANGE : Les délibération 33 à 40 concernent l'approbation des comptes administratifs 2021 pour les 8 budgets de la Communauté d'Agglomération. Vient ensuite le moment de vous présenter une synthèse des comptes administratifs 2021 consolidés. Une présentation va être projetée sur l'écran. Les principaux chiffres clés sont les suivants, sur les 8 budgets gérés par la Communauté d'Agglomération, 198,5 M€ ont été réalisés en dépenses en 2021, dont 67,9% en fonctionnement. Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, s'élèvent globalement à 49,6 millions d'euros. Le niveau d'investissement a été maintenu en 2021, comparativement aux années précédentes, toujours dans un contexte de crise. Faisons maintenant un zoom sur les indicateurs financiers. Les équilibres financiers sont plus favorables qu'en 2020 mais ils restent néanmoins à consolider, dans un contexte très incertain à plusieurs niveaux. En 2021, le contexte de crise sanitaire et économique a encore impacté négativement les recettes de fonctionnement. Pour mémoire, c'est en 2022 que le produit de CVAE sera le plus impacté. On peut citer ensuite, parmi les faits marquants, le remboursement des frais financiers qui diminue, de 5,9% en 2021. Le taux d'épargne brute progresse et atteint 18% fin 2021. De même, mécaniquement, que le niveau d'épargne nette, en lien avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement, -0,5% par rapport à 2020, et malgré tout, une progression des recettes de fonctionnement. Il faut souligner que l'encours de dette est stable par rapport à 2020 et qu'il s'élève à 196,6 millions d'euros, avec une dette très saine. Enfin, la capacité de désendettement est de 6,7 années fin 2021, alors qu'elle était de 10,6 années fin 2020, tous budgets confondus. Le point maintenant sur les résultats comptables. Un chiffre à retenir, un excédent brut de 23,9 millions d'euros, tous budgets consolidés. Ce niveau d'excédent apparaît suffisant et bien dimensionné aux besoins de trésorerie de la collectivité. Attardons-nous maintenant sur les recettes de fonctionnement. Elles progressent globalement de 10,3 millions d'euros par rapport au compte administratif 2020. Néanmoins, il faut souligner que la part des recettes fiscales diminue sensiblement, passant de 50% à 30% en 2021. De ce fait, on observe une grande dépendance aux dotations et compensations versées par l'Etat, qui représentent 52% des recettes de fonctionnement. La progression des recettes en 2021 est liée à l'évolution du produit de TEOM, de +3,9 millions d'euros. Néanmoins, le produit de la TEOM et les recettes de valorisation des déchets sont loin de couvrir le coût du service de collecte et de traitement des déchets, qui progresse significativement d'année en année. Le taux de couverture des dépenses par les recettes dédiées s'élève à 62,5% en 2021. Il diminuera en 2022. Concernant ensuite les dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 134,8 millions d'euros et elles sont maîtrisées, en

diminution de 0,5% en 2021. Les charges à caractère général représentent 33% du total. Elles progressent en 2021 de 1,7%, c'est-à-dire +0,8 million d'euros, alors que le principal poste de cette enveloppe, le service de collecte et de traitement des déchets, progresse de 5%, +1,7 million d'euros. Un effort a été fait pour limiter la progression des autres charges à caractère général. Passons maintenant à l'investissement. La CALL maintient en 2021 son niveau d'investissement, comme souligné en introduction. Hors remboursement de la dette, qui représente 14 millions d'euros, presque 50 millions d'euros ont été investis en 2021. Les dépenses de travaux sont prépondérantes et représentent 44% du total. Quel est le mode de financement de ces investissements ? Le budget 2021 se distingue par une progression de l'autofinancement : l'épargne brute, 29,5 millions d'euros, permet d'autofinancer 46% des dépenses d'investissement, y compris le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette finance alors 31% des dépenses d'équipement, contre 12% en 2020. L'emprunt mobilisé en 2021 s'est élevé à 16,1 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros d'avances versées par l'Agence de l'Eau, à taux 0. L'emprunt finance 32,5% des dépenses d'équipement en 2021. Passons à présent à la présentation des comptes 2021 par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. Les 198,5 millions d'euros de dépenses sont réparties ainsi, le montant des dépenses directement affectées aux politiques communautaires ou reversées au territoire représente 74,6% des dépenses et s'élève à 148,1 millions d'euros. L'annuité de la dette représente 9,9% des dépenses. La masse salariale représente 6,7% des dépenses, contre 6,6% en 2020. Enfin, 5,2% des dépenses sont consacrées à la maintenance et à l'entretien du patrimoine ainsi qu'aux dépenses de structure de la collectivité. Parmi les 148,1 millions d'euros directement affectés aux politiques communautaires et au territoire, 63,6 millions d'euros sont consacrés au développement durable, 1er poste d'intervention, puis 20,5 millions d'euros à l'attractivité du territoire et 10,9 millions d'euros au développement social. 43,9 millions d'euros sont directement reversés aux 36 communes et 6,9 millions d'euros sont reversés au SDIS. Enfin, la gestion du Crématorium représente 2,2 millions d'euros et la fourrière 0,1 million d'euros en 2022. Voilà donc, mes chers collègues, les grandes lignes et chiffres clés de ce compte administratif 2021.

M. DUPORGE : Je pense qu'on peut remercier d'abord Philippe pour la présentation synthétique de ce compte administratif, saluer également la qualité du document qui a été préparé par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Avez-vous des questions à poser à Philippe ? Il n'y en a pas. Ecoutez, mes chers collègues, je vais donc mettre au vote ces comptes administratifs. Il y en a donc plusieurs. On fait un compte groupé. Personne ne s'oppose à ce vote groupé ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Alors je ne sais pas, moi je ne vois pas en visio s'il y en a ou pas. Il n'y en a pas, très bien. Ces comptes administratifs, mes chers collègues, sont votés à l'unanimité. Et je pense que nous pouvons, si vous en êtes d'accord, pour lui annoncer la bonne nouvelle, faire revenir le Président. Monsieur le Président, cher Sylvain, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire ont donc validé ces comptes administratifs. Je vous adresse toutes mes félicitations et celles de l'ensemble du Conseil Communautaire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est une récompense, j'allais dire, partagée aussi avec l'ensemble des élus de ce Conseil parce que c'est le fruit d'un travail collectif et surtout on peut féliciter nos équipes parce que l'année a été aussi l'année de la transition avec l'élaboration de ce Pacte Fiscal et Financier. Donc on peut se satisfaire que, peut-être, chacun a pu réaliser tout le travail qui a été réalisé, c'est bien le cas, effectué par nos équipes et par l'ensemble des élus pour que l'unanimité puisse s'exprimer sur ces votes. Merci beaucoup. On enchaîne, maintenant qu'on a voté le compte administratif, avec les budgets supplémentaires, c'est ça ? L'affectation, pardon. C'est Philippe toujours.

M. LA GRANGE : L'affectation des résultats concerne les délibérations 41 à 48. C'est l'affectation des résultats sur les 8 budgets de la Communauté d'Agglomération. Après l'approbation des comptes de gestion 2021 dressés par le comptable et l'avis favorable émis au compte administratif 2021 pour les 8 budgets, il s'agit pour le Conseil Communautaire de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021. Cette affectation des résultats, précisée dans les délibérations, sera reprise dans le budget supplémentaire de l'exercice 2022, pour chaque budget. Les excédents de fonctionnement sont prioritairement reportés en section de fonctionnement. En cas de besoin, et notamment sur les budgets Eau potable, Assainissement et Développement économique, une partie des excédents de fonctionnement sert à couvrir les besoins de financement en section d'investissement.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. On passe au vote pour ces délibérations on fait un vote groupé ? Oui, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas... Laurent je te laisserai procéder au vote la prochaine fois, moi je n'ai pas réussi à avoir l'unanimité... Merci beaucoup c'est adopté. On poursuit Philippe avec la 49.

M. LA GRANGE : Oui donc même principe, on va délibérer de la 49 à la 56 pour le vote du budget supplémentaire 2022 pour les 8 budgets de la CALL. Il s'agit là essentiellement d'une étape budgétaire permettant d'affecter les résultats 2021, dans la mesure où le budget primitif 2022 a été voté il y a peu de temps. Les équilibres financiers du budget primitif ne sont pas impactés et les principales caractéristiques du budget supplémentaire sont les suivantes ; l'affectation d'excédents disponibles qui s'élèvent, tous budgets confondus, à 23,9 millions d'euros, l'affectation de ces résultats sert à diminuer le besoin d'emprunt prévisionnel 2022 de 21,3 millions d'euros. Au budget supplémentaire, le besoin d'emprunt s'élève donc à 38,7 millions d'euros contre 60 millions au budget primitif 2022. Tous budgets consolidés, l'épargne nette est toujours de 9,6 millions d'euros et la capacité de désendettement toujours de 7,8 années, comme lors du vote du budget primitif 2022. Voici, Monsieur le Président, chers collègues, les faits marquants de ces ajustements budgétaires qui sont proposés au vote dans le cadre du budget supplémentaire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Donc on va mettre au vote ces différents budgets, les délibérations 49 à 56. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. On a une délibération supplémentaire qui vous a été transmise pour être examinée ce soir. C'est Pierre SENECHAL qui la présente.

M. SENECHAL : Oui, il s'agit d'une délibération sur table concernant l'ERBM. Dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et dans le cadre des réhabilitations thermiques des logements des cités minières, l'Etat et la Région Hauts-de-France se sont engagés en 2022 à financer en partie les projets de restructuration de l'espace public des cités minières dont notamment les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ce dispositif viendra compléter les financements disponibles auprès de l'Agence de l'Eau que la CALL a sollicités ou sollicitera pour l'ensemble des opérations ERBM. A ce titre, la CALL a engagé en 2021 et début 2022 plusieurs opérations de travaux relatives à l'ERBM. A savoir, Bully-les-Mines Cité des Alouettes, Lens Cité 4 Phase 1 Giratoire Maës, route d'Arras et rue du Moulin, Lens Îlot Parmentier, Liévin Cité des Genettes. Des études sont également en cours sur Lens Cité 4 phase 2 avenue Maës et rue du Moulin et Méricourt Cité du Parc et des Croisettes. L'objet final de la délibération vise à autoriser le Président à demander des subventions auprès de chaque financeur des opérations en cours depuis 2021, autoriser le Président à engager les projets à venir et à demander les subventions auprès de chaque financeur. Vous avez, bien entendu, derrière le détail financier. Je vous dis ça parce que si on fait le petit total sur 2021-2022, on arrive à un total de 14 568 551 €, c'est conséquent. Et je voudrais ajouter quelque chose, c'est beaucoup de travaux et il faudra peut-être penser à mettre des bras pour qu'on puisse faire ces travaux. Non pas sur place mais dans nos bureaux.

M. ROBERT : On a commencé toute à l'heure avec quelques recrutements, le renouvellement de certains contrats.

M. SENECHAL : Il en faudra encore plus.

M. ROBERT : On a la concrétisation. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. L'ordre du jour est épuisé. On se retrouve début juillet. N'oubliez pas de signer les registres en sortant.